

## MES DROITS SUR MON DOSSIER PERSONNEL



### MON DOSSIER PERSONNEL : C'EST QUOI ?

#### ADMINISTRATIF

- Contrat de séjour/Document Individuel de Prise en Charge
- Autorisations diverses (sorties, droit image, ...)

#### ECRITS ET BILANS

- Educatif, Paramédical, Pédagogique, Social
- Pré et/ou professionnel

#### MÉDICAL

- Ordonnances
- Bilans

### MES DROITS : C'EST QUOI ?

#### DROIT D'ACCES



Je peux demander les informations :  
- qui me concernent  
- qui sont dans mon dossier.

#### DROIT À LA MODIFICATION



Je peux modifier ou compléter les informations que j'ai donné à mon arrivée

#### DROIT À L'OUBLI



Je peux demander d'effacer certaines informations 3 ans après ma sortie



# J'ACCÈDE À MON DOSSIER

Pendant et après mon accompagnement



1

• Je téléphone ou j'adresse un mail ou je viens dans mon établissement ou service.

2

• Je demande mon dossier et je précise les informations dont j'ai besoin.

3

• Je remplis et je signe le document : « demande d'accès à mon dossier ».

4

• J'attends 1 mois maximum.

5

• Je reçois mon dossier par courrier recommandé ou il m'est remis en main propre dans mon établissement ou mon service. Je peux être accompagné.

**Plan d'accès à  
l'établissement**

**Nom de l'établissement**  
**Adresse 1**  
**Adresse 2**  
**Tél :**  
**@ :**